

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2023

Ordre du jour :

1. Présentation du projet d'aménagement de la Chère par le SCDI
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023
3. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
4. Comptes de gestion 2022 - Budget général, Budget Annexe assainissement, Budget annexe lotissement
5. Comptes administratif 2022 - Budget général, Budget annexe assainissement, Budget annexe lotissement,
6. Affectation des résultats 2022 - Budget général et budget annexe Assainissement
7. Attribution des subventions 2023
8. Admission de créances éteintes - SARL FEREL GARLOPEAU
9. Marché d'études et de travaux - Curage de la lagune et épandage des boues - Attribution du marché
10. Tableau des emplois communaux non permanents - Modification
11. Déclaration d'intention d'aliéner - Parcelles ZD 26,118,292 - La Perrière et Mauny
12. Lutte contre le frelon asiatique - Modalités de gestion
13. Projet d'adressage - Validation
14. Présentation de la cartographie des zones favorables à l'éolien - Avis du Conseil Municipal
15. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, , Robert GIRAULT Corinne LE FLEM, Michel BERTRAND, Pierrick MENARD, Jacqueline PANTECOUTEAU, Régis BOUTIN, Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Laureline DOUILLARD, Charlène PLANCHAIS

Absents excusés : Marie-Paule SECHET, Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Laura DEPASSE, Sandra FORGET

Secrétaire de séance : Charlène PLANCHAIS ,

• **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2023**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

• **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

Droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références Cadastrales	<u>Propriétaires</u>	<u>Décision</u>
13/02/2023	Maison d'habitation	7 rue des Lilas	ZD 161 – Superficie 910 m2	M FAUVET Ludovic	Renonciation DPU

Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
03/03/2023	Alimentation enseigne remplacement sonnette et chauffe-eau	Local commercial	SARL LANOË	699 €

Décision d'ester en justice

Néant

Présentation du projet de restauration de l'Etang du Bas du Tertre

A l'invitation du Conseil Municipal, Jean-François RICARD, Vice-Président du comité syndical et Guillaume ROCHER, technicien milieux aquatiques sont venus présenter la santé et la qualité de l'eau de La Chère et des travaux souhaitables à engager suite aux constats réalisés.

En 2012, une étude avait été initiée par le Syndicat de La Chère. Cette étude n'avait pas donné lieu à des travaux notamment en raison du droit d'eau du moulin existant.

Les constats réalisés étaient les suivants : Problème des algues, de l'évaporation (équivalent à 10 000 m³), problématique de la continuité écologique, fort engorgement.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux est traversée par La Chère et un espace de loisir a été créé en 2021 sur le site du Bas du Tertre. Elle est à ce titre concernée par ces sujets.

Une première rencontre a eu lieu le 6 janvier 2023 entre le Syndicat, le Maire, Michel GAUVIN et Pierrick MENARD qui représentaient la commune.

Ensuite une rencontre, à l'initiative du Syndicat, a eu lieu avec l'association de Pêche, Le Gardon d'Herbe, le 20 janvier 2023 au cours de laquelle l'association a pu faire part de ses attentes (conserver un plan d'eau pour la pratique de la pêche s'agissant du futur projet).

Le projet de restauration de La Chère est inscrit au contrat territorial sur la période 2023/2026.

Objectifs poursuivis : Améliorer et préserver la qualité de l'eau, conserver l'activité pêche, faire du site un site fonctionnel et de bonne qualité.

Travaux envisagés : recréer un lit pour La Chère et des marres, conserver l'ensemble des usages de ce plan d'eau.

Les crédits nécessaires à l'engagement des études ont été inscrits au budget du Syndicat. Les études et les travaux sont subventionnables à hauteur de 80%, les 20% sont à partager entre le Syndicat, l'association de pêche et la commune en sa qualité de propriétaire de l'étang.

L'enveloppe nécessaire aux études a été évaluée entre 20 000 et 25 000 euros.

Le Syndicat demande à la commune de préciser ses attentes. Les services de l'Etat seront consultés pour avis.

Des actions phares doivent être menées pour entraîner un mouvement favorable.

Une concertation sera menée avec les partenaires concernés par l'Etang du Tertre.

Délibérations du Conseil Municipal

- **Comptes de gestion – Budget général, Budget assainissement et budget lotissement 2022**

Budget principal

Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	DEPENSES
- Mandats emis 1 145 488,18 €	- Mandats emis 1 292 406,01 €
- Annulation de mandats 12 045,85 €	- Annulation de mandats 19 525,70 €
- Dépenses nettes 1 133 442,33 €	- Dépenses nettes 1 272 880,31 €
RECETTES	RECETTES
- Titres emis 1 472 978,70 €	- Titres emis 493 050,00 €
- Réduction de titres 3 516,66 €	- Réduction de titres 19 375,00 €
- Recettes nettes 1 469 462,04 €	- Recettes nettes 473 675,00 €
Résultat de l'exercice excédent 336 019,71 €	Résultat de l'exercice déficit - 799 205,31 €
Résultat 2021 reporté excédent 238 231,69 €	Résultat 2021 reporté excédent 399 322,54 €
Résultat de clôture 2022 excédent 574 251,40 €	Résultat de clôture déficit 316 872,77 €
Total 2022 257 378,63 €	

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation	Section d'investissement
DEPENSES	DEPENSES
- Mandats emis 35 462,70 €	- Mandats emis 5 827,11 €
- Annulation de mandats 1 188,50 €	- Annulation de mandats 0,00 €
- Dépenses nettes 34 274,20 €	- Dépenses nettes 5 827,11 €
RECETTES	RECETTES
- Titres emis 35 137,19 €	- Titres emis 33 738,05 €
- Réduction de titres 0,00 €	- Réduction de titres 0,00 €
- Recettes nettes 35 137,19 €	- Recettes nettes 33 738,05 €
Résultat de l'exercice excédent 862,99 €	Résultat de l'exercice déficit 27 910,94 €
Résultat 2021 reporté excédent 32 704,07 €	Résultat 2021 reporté excédent 93 221,04 €
Résultat de clôture 2022 33 567,06 €	Résultat de clôture excédent 121 131,98 €
Total 2022 154 699,04 €	

Budget annexe Lotissement de Mauny

Section d'exploitation		Section d'investissement	
DEPENSES		DEPENSES	
- Mandats emis	122 844,42 €	- Mandats emis	122 844,42 €
- Annulation de mandats	25 000,00 €	- Annulation de mandats	25 000,00 €
- Dépenses nettes	97 844,42 €	- Dépenses nettes	97 844,42 €
RECETTES		RECETTES	
- Titres émis	122 844,42 €	- Titre émis	122 844,42 €
- Réduction de titres	25 000,00 €	- Réduction de titres	0,00 €
- Recettes nettes	97 844,42 €	- Recettes nettes	122 844,42 €
Résultat de l'exercice	25 000,00 €	Résultat de l'exercice	25 000,00 €
Résultat de clôture 2022	97 844,42 €	Résultat de clôture 2022	25 000,00 €

Les comptes de gestion n'appellent pas d'observations de la part du Conseil Municipal

- **Comptes administratifs – Budget général, Budget assainissement et budget lotissement 2022**

Budget général

Section de fonctionnement	Prévision	Réalisé	Section de fonctionnement	Prévision	Réalisé
Dépenses	1 621 612,31 €	1 133 442,33 €	Recettes	1 621 612,31 €	1 707 693,73 €
011 - Charges à caractère général	364 610,00	315 912,13 €	013 - Atténuation de charges	29 000,00 €	50 143,44 €
012 - Charges de personnel	539 950,00	536 314,15 €	70 - Produits des services	154 658,00 €	149 111,38 €
014 - Atténuation de produits	13 900,00	13 856,44 €	73 - Impôts et taxes	640 962,00 €	685 011,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	153 976,00	147 454,64 €	74 - Dotations subventions et participations	439 915,00 €	446 014,71 €
66 - Charges financières	6 200,00	6 117,94 €	75 - Autres produits de gestion courante	9 256,00 €	35 170,85 €
67 - Charges exceptionnelles	17 600,00	4 231,65 €	76 - Produits financiers	10,00 €	2,13 €
68 - Dotations aux provisions	700,00	610,92 €	77- Produits exceptionnels	98 158,04 €	99 158,04 €
022 - Dépenses imprévues	27 789,69 €				
042 - Opération d'ordre	108 945,62 €	108 944,46 €	042 - Opération d'ordre	10 385,20 €	10 385,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	387 641,00 €				
002 - Résultat de fonctionnement reporté			002 - Résultat de fonctionnement reporté	238 231,69 €	238 231,69 €

	Prévision	Décision modifica- tives	Total des crédits ou- verts	Réalisé
Total des dépenses réelles	1 114 725,69	10 000,00 €	1 124 725,69 €	1 024 497,87 €
Total des dépenses d'ordre	397 907,00	98 294,42 €	496 586,62 €	108 944,46 €
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 512 632,69	108 294,42 €	1 621 312,31 €	1 133 442,33 €
Total des recettes réelles	1 502 632,69 €	108 294,42 €	1 610 927,11 €	1 703 050,24 €
Total des recettes d'ordre	10 000,00 €	385,20 €	10 385,20 €	4 643,49 €
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	1 512 632,69 €	108 679,62 €	1 621 312,31 €	1 707 693,73 €

Résultat financier global

Fonctionnement	Montant
Dépenses 2022	1 133 442,33 €
Recettes 2022	1 469 462,04 €
Solde d'exécution de l'exercice	336 019,71 €
Résultat 2021 Reporté	238 231,69 €
RESULTAT GLOBAL 2022	574 251,40 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		Reprise résultat de 2021	399 322,54 €	399 322,54 €	
OPERATIONS FINANCIERES							
Remboursement d'emprunts	53 625,00 €	78 028,11 €		Fonds de compensation de la TVA	15 129,00 €	15 128,21 €	
Dépenses imprévues	10 427,54 €	- €		Taxe d'aménagement	6 000,00 €	4 273,13 €	
Op. d'ordre	10 000,00 €			Virement de la section de fonctionnement	387 641,00 €		
				Affectation résultat 2021	300 000,00 €	300 000,00 €	
				Amortissement subventions	10 266,00 €	10 264,84 €	
				Vente	98 400,00 €	98 679,62 €	
ECOLE PUBLIQUE NOUVELLE + CANTINE							
2183 - Matériel informatique	3 000,00 €	2 827,79 €		Subventions diverses	€	€	
TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA VIGNE							
2315 – Travaux immobilisations en cours	738 650,00 €	554 942,40 €	183 000,00 €	Subventions diverses	170 015,00 €	45 329,00 €	98 060,00 €
TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS							
2313 – Constructions Immobilisations en cours	368 488,00 €	349 172,00 €	1 300,00 €	Subventions diverses	124 348,00 €	0,00, €	124 348,00 €
PROGRAMME DE VOIRIE ANNUEL							
2151 –Réseaux de voirie	10 000 €	€	€	Subventions diverses	0,00 €	-	-
Travaux sur divers bâtiments							
21 – Travaux	148 959,00 €	53 399,14 €	20 000,00 €	Subventions diverses	- €	-	-
Requalification du centre bourg							
2031 - Etude	54 750,00 €	5 438,00 €	47 760,00 €	Subventions	20 300,00 €		

OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES

Imputations budgétaires	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Imputations budgétaires	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
202 – Etude d'urbanisme	8 014,00 €	7 919,16 €	0,00 €	1321 Subvention Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Logiciels informatiques	7 000,00 €	6 426,00 €	0,00 €				
2111- Terrains	800,00 €	776,40 €	0,00 €	1318 Autres subventions		0,00 €	7 000,00 €
2112 – Autres terrains	- €	- €	0,00 €	1641 Emprunt	185 300,00 €	0,00 €	150 000,00 €
2128 - Autre agencement de terrains	15 500,00 €	- €	0,00 €				
21531 – Réseaux	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €				
21533 - Réseaux câblés	1 000,00 €	865,34 €					
21568 – Matériel incendie	2 000,00 €	0,00 €	1 910,00 €				
21578 – Outillage de voirie	- €	€	0,00 €				
2183 – Matériel informatique	1 990,00 €	1 768,67 €	0,00€				
2184 – Mobilier	4 009,00 €	4 008,30 €					
2188 – Autres immobilisations corporelles	3 400,00 €	2 266,98 €	0,00 €				
2312 – Agencements de terrains	25 025,00 €	12 141,60 €	0,00 €				
2313 – Constructions en cours	30 000,00 €	27 638,00 €	16 209,00 €				
2041582 - Subventions d'équipement SYDELA	69 500,00 €	47 992,75 €	21 262,00 €				
2315 – Travaux en cours - Réseaux	25 000,00 €	12 179,70 €	6 666,00 €				
	300,00 €	300,00 €					
261- Prise de participations							
276348 – Avance financière lotissement	123 000,00 €	122 844,42 €	0,00 €				
Résultat global	1 723 721,54 €	1 272 880,31 €	289 398,00 €		1 723 721,54 €	872 997,54 €	372 408,00 €

Investissement	Montant
Dépenses 2022	1 272 880,31 €
Recettes 2022	473 675,00 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 799 205,31 €
Résultat 2021 reporté	399 322,54 €
RESULTAT GLOBAL 2022	399 882,77 €

RESULTAT 2022 CORRIGE DES RAR	- 316 872,77 €
--------------------------------------	-----------------------

Résultat cumulé du budget général – 257 378,63 €

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe assainissement

	Résultats d'exécution 2022					Restes à réaliser		Résultat cumulé	
	Résultat/ solde d'exécution 2021	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat global 2022	Dépenses	Recettes	Solde (B)	Excédent
Exploitation (total)	+ 32 704,07	34 274,20	35 137,19	862,99	33 567,06	0,00	0,00	0,00	33 567,06
Investissement (total)	+ 93 221,04	5 827,11	33 738,05	+ 27 910,94	121 131,98	0,00	0,00	0,00	121 131,98
Dont 1068									
TOTAL DU BUDGET	+125 925,11	40 101,31	+ 68 875,24	+ 28 773,93	+ 154 699,04	0,00	0,00	0,00	+ 154 699,04

Budget annexe Lotissement de Mauny :

L'exécution budgétaire fait apparaître un résultat de fonctionnement égal à 0 € en section de fonctionnement et un résultat excédentaire de 25 000 € pour la section d'investissement.

- **Affectation du résultat 2022 – Budget général**

Le Conseil Municipal,

Constatant que ce compte administratif présente :

à la section de fonctionnement, un excédent de clôture de 574 251,40 €,
un **excédent** d'investissement présentant les chiffres suivants :
Déficit global de clôture : 399 882,77 €
Excédent global corrigé des restes à réaliser : - 316 872,77 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement **2022** du budget principal de la commune comme suit :

325 000,00 € affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement,
249 251,40 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (**article 002**)

- **Affectation du résultat 2022 – Budget assainissement**

Le Conseil Municipal,

Constatant que ce compte administratif présente :

un **excédent** d'exploitation de clôture de **33 567,06 €**,
 un **excédent** d'investissement présentant les chiffres suivants :

Excédent global de clôture : 121 138,98 €

Excédent global corrigé des restes à réaliser : + 121 138,98 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation du budget assainissement 2021 comme suit :

0 € à la couverture du besoin de financement réel de la section d'investissement (**article 1068**),
33 567,06 € en report à nouveau de la section d'exploitation (**article 002**)

- **Attribution des subventions 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre de l'année 2023 les subventions suivantes :

US Aubinoise Football	1 069 €
Hand-Ball Club Aubinois	294 €
Badminton Loisirs Aubinois	169 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	609 €
Amicale Laïque Aubinoise	1 324 €
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2023	75 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL)	551 €
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2023	75 €
ARCEL	1 360 €
UNC - AFN	232 €
L'Amitié Aubinoise	232 €
Association des St-Aubin de France	169 €
Association l'Arche à Chats – 169 euros pour les frais de fonctionnement – 1 000 euros pour la stérilisation des chats errants maximum en 2023 sur présentation de justificatifs –	1 169 €
ADAPEI "Les Papillons Blancs" Châteaubriant	38 €
BTP CFA Loire-Atlantique Saint-Herblain	€
MFR Questembert	€
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés section Châteaubriant	38 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	38 €
Handi Chiens – Bretagne	38 €
ADMR Derval	308 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44 Nantes	154 €
ADAR Orvault	154 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	38 €
Restaurants du cœur	107 €
Echanges et solidarités	38 €
Secours populaire – Comité de Chateaubriant	38 €
Total	8 317 €

Cotisations 2023 :

Association des Maires de France	462,08 €
Adhésion CAUE	288 €
Adhésion Fondation du Patrimoine	200 €
Polleniz	362,13 €

- **Admission de créances éteintes - SARL FEREL GARLOPEAU**

Par délibération 2021-95 du 20 décembre 2021 Le Conseil Municipal a été informé qu'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la SARL FEREL GARLOPEAU avait été engagée par jugement du Tribunal de commerce de Nantes à compter du 1^{er} décembre 2021.

En date du 22/09/2022 le tribunal judiciaire a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire.

La dette qui s'élève à 6 238,68 euros étant irrécouvrable il est demandé au Conseil Municipal d'admettre la somme en créances éteintes.

Le Conseil Municipal procède à l'admission de la somme demandée en créances éteintes

- **Marché d'études et de travaux - Opération de curage de la lagune et épandage des boues - Attribution du marché**

Par délibération du Conseil Municipal n°2019-20 du dix-neuf octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer la consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des missions suivantes :

- **une phase d'étude portant sur :**
 - L'étude préalable à l'épandage des boues de lagunage prenant en compte l'épandage des boues des 3 bassins
 - L'établissement de la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- **Une phase de travaux portant sur :**
 - Une phase de curage pour chaque bassin
 - Une phase d'épandage pour chaque bassin
 - Suivi agronomique des boues

Le marché est un marché fractionné comportant 1 tranche ferme et deux tranches optionnelles

Tranche Ferme	Etude préalable à l'épandage des boues de lagunage, dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, travaux de curage du bassin n° 1
Tranche optionnelle 1	Travaux de curage du bassin n° 2 et du bassin n° 3

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché comporte une Prestation Supplémentaire Éventuelle : Chaulage des sols avant épandage

En raison du contexte sanitaire et de l'obligation d'hygiénisation des boues, le lancement de cette consultation a été retardée. Les contraintes sanitaires ont été levées par arrêté du 14/02/2023.

La commune avait anticipé cette restriction en publiant un avis d'appel public à concurrence le 17 janvier 2023 sur le site de publication la centrale des marches.com et sur le journal d'annonces légales Ouest-France le 19 janvier 2023.

JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous affectés des coefficients de pondération définis comme suit :

1. prix des prestations : **60 %**
2. Valeur technique : **40 %**

2 offres ont été remises.

Critère prix :

Entreprises	Tranche ferme HT			Tranche optionnelle 1 HT		Total de l'offre HT
	Phase d'étude	Travaux de curage du bassin n° 1 + Etablissement des documents de fin de chantier	PSE - Chaulage des boues	Travaux de curage des bassins n° 2 et 3	PSE Chaulage des boues	
SAUR	6 987,50 €	37 322,40 €	4 905,00 €	32 755,80 €	3 379,00 €	
	49 214,90 €			36 134,80 €		85 349,70 €
SEDE ENVIRONNEMENT	6 020,00 € HT	38 825,00 €	4 500,00 €	31 815,00 €	2 700,00 €	
	49 445,00 €			34 515,00 €		83 960,00 €

Jugement et classement des offres

Entreprises	Note critère prix Note = 6 x Montant de l'offre la moins disante Montant de l'offre du candidat	Valeur technique		Note globale Valeur technique Note sur 4 (4 x la note technique)	Note globale	Rang de classement
		Note sous-critère 1 5 points	Note sous-critère 2 5 points			
SAUR	5.90	4,50	4,70	36,80	42,70	2
SEDE Environnement	6	4,70	4,90	38,40	44,40	1

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise SEDE Environnement pour un montant de 83 960 € HT décomposé comme suit :

Tranche ferme

Prix offre de base	PSE	Total HT	Total TTC
44 945 €	4 500 €	49 445 €	59 334 €

Tranche optionnelle 1

Prix offre de base	PSE	Total HT	Total TTC
31 815 €	2 700 €	34 515 €	41 418 €

- Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un emploi non permanent ouvert au titre de l'année scolaire 2022/2023 à 23h32 min suite à une modification des missions du poste.

- Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Lieu-dit	
ZD 26	7391 m2	La Perrière	Non bâti
ZD 118	4400 m2	Mauny	Terrain bâti
ZD 292	74 m2	Mauny	Maison d'habitation

- **Lutte contre le frelon asiatique**

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la convention de partenariat avec POLLENIZ concernant la lutte contre le frelon asiatique. Les demandes d'intervention seront gérées directement par la commune.

Le taux de prise en charge à hauteur de 100% est maintenu.

Les deux prestataires retenus pour effectuer les interventions sont les suivants : API OUEST et Hygiène Service

- **Adoption du projet d'adressage**

Le Conseil Municipal valide le projet d'adressage établi par la Poste.

586 numéros vont être attribués pour l'ensemble de la commune. Le budget d'achat des plaques est évalué à 6 700 € HT.

La Poste a travaillé par voie d'où une continuité des villages pour la numérotation (numérotation métrique). Les bâtiments agricoles ont également fait l'objet d'une numérotation.

- **Présentation de la carte des zones identifiées comme étant favorables au développement de l'éolien par les services de l'Etat**

Les services de l'Etat de Loire-Atlantique ont établi une cartographie des zones favorables à l'éolien afin de mieux planifier le développement de l'éolien terrestre tout en s'inscrivant dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Ce travail s'est déroulé entre 2021 et 2022.

Cette cartographie est non contraignante, elle constitue un outil d'aide à la décision pour les porteurs de projet comme pour les communes et les services de l'Etat. Elle n'a pas de caractère opposable.

Cette cartographie ne pourra pas servir de base au refus d'un projet situé en dehors d'une zone identifiée comme favorable, de même le fait qu'un projet soit situé dans une zone favorable à l'éolien ne conduira pas automatiquement à son autorisation : Y compris dans les zones identifiées comme favorable, les projets éoliens feront l'objet d'une autorisation environnementale qui intègre une étude d'impact et une étude de danger.

Cette cartographie pourra être prise en compte par les régions lors des mises à jour des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que des Plans Climat air énergie territoriaux ainsi que lors de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Ce travail de cartographie a été mené de la manière suivante :

- Pré-identification au sein des services de l'Etat des enjeux à prendre en compte et consultation des partenaires techniques (experts) au cours du dernier trimestre 2021.
- Travail d'harmonisation entre régions afin d'avoir un cadre commun pour qualifier les zones favorables à l'éolien
- Consultation des élus et des partenaires techniques au premier trimestre 2023.

Ce travail a également été mené à l'échelle de chaque EPCI.

Les avis seront synthétisés par la communauté de communes de Chateaubriant-Derval.

Chaque zone identifiée est classée selon un niveau d'enjeu basée sur des préconisations nationales avec la prise en compte de données spécifiques à la région Pays de La Loire.

Grille de classification des enjeux :

Niveau d'enjeu	Nom de la zone	Légende
0	Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte	Enjeux rédhibitoires
1	Zone où le développement de l'éolien sera difficile du fait de la présence de forts enjeux avérés	Zone avec de forts enjeux avérés
2	Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
3	Zone où des enjeux locaux ont pu être identifiés et devront être pris en compte	Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux

La communauté de communes de Chateaubriant-Derval sollicite pour observations les communes du territoire.

Le Conseil Municipal prend acte de la cartographie présentée qui n'appelle pas d'observations particulières.

Questions et informations diverses

- **Projet d'achat d'une propriété en Centre Bourg**

Des estimations très différentes ayant été réalisées par différents experts immobiliers, la commune va solliciter l'avis des Domaines. Une nouvelle proposition d'achat sera transmise aux propriétaires.

- **Clôture de l'espace d'accueil des jeux pour enfants - Arrière de l'Espace Castella**

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité de réinstaller la clôture.

- **Projet de création d'un local jeunes par l'Association ARCEL**

La commission Vie Associative s'est saisie de ce dossier suite à la rencontre du 23 janvier 2023.

Le Conseil Municipal est en accord avec l'association quant au besoin de ce type d'équipement sur le territoire communal.

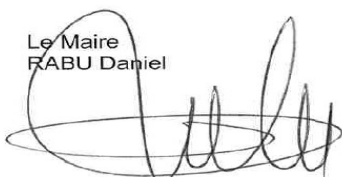
Les questionnements tournent autour du lieu d'implantation d'un tel équipement et du type de bâtiment. La visite d'une yourte a eu lieu le 1^{er} mars 2023.

Il est précisé que l'emplacement envisagé n'est pas adapté. Une réaffectation dans l'utilisation des salles existantes pourrait être envisagée.

La séance est levée 00h30 min

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : En raison d'une rencontre avec l'OPASS dans le cadre du projet d'installation d'un médecin sur la commune, le Conseil Municipal aura lieu Mardi 4 avril 2023 à 19h45

Le Maire
RABU Daniel



La secrétaire de séance
PLANCHAIS Charlene

